In Extenso
AUDIT

OFFICE DE TOURISME – SOLOGNE, CÔTÉ SUD

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
32 place de la Paix
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST
Agence : 350 rue Henri Potez 37210 Parçay-Meslay
Siège social : 8 rue Eugène Brémond – BP 40007 – 49308 Cholet CEDEX – Tél. 02 41 49 10 59 – cholet@inextenso.fr
SAS au capital de 713 880 €
451 538 771 RCS ANGERS
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

OFFICE DE TOURISME – SOLOGNE, CÔTÉ SUD

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
32 place de la Paix
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'association OFFICE DE TOURISME – SOLOGNE, CÔTÉ SUD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OFFICE DE TOURISME – SOLOGNE, CÔTÉ SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la provision comptabilisée au titre des engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'office de tourisme à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'activité. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Parçay-Meslay, le 15 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST Romaric TRUBAT



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

COMPTES ANNUELS

OFFICE DU TOURISME - SOLOGNE COTE SUD
32 Place de la paix

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Exercice du : 01012025 au 31122025

APE : 7990Z
SIRET : 79995686700029

VDL CONSEIL
À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
42 Avenue Roger Salengro 41200 ROMORANTIN
02 54 76 31 31 - romorantin@vdlconseil.fr

In Extenso

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	918	918		
	Autres immobilisations corporelles	11 659	9 627	2 033	3 840
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	11 640		11 640	11 280
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	24 217	10 545	13 673	15 120
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	6 807		6 807	6 055
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 132		1 132	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	9 211		9 211	7 695
	Charges constatées d'avance	980		980	682
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	194 214		194 214	183 327
	TOTAL (III)	212 344		212 344	197 758
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	236 561	10 545	226 017	212 879

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

In Extenso

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	31 432	31 432
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	5 568	31 764
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(953)	(26 196)
	Total des fonds propres (situation nette)	36 047	37 000
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	36 047	37 000
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	76 046	74 922
	Total des provisions	76 046	74 922
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		30
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		107
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 913	4 974
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	94 791	82 339
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 922	8 895
	Produits constatés d'avance (1)	3 298	4 612
	Total des dettes	113 924	100 956
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	226 017	212 879
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(953,33)	(26 196,43)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	113 924	100 849
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 078	6 668
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	33 737	22 414
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	40 405	36 071
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	275 900	255 900
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		5 451
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	152	36
	Total des produits d'exploitation	357 273	326 540
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	29 333	17 215
	Variation de stocks	(752)	779
	Achats de matières et autres approvisionnements	315	481
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	51 230	54 986
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 509	6 453
	Salaires	205 243	200 215
	Cotisations sociales	67 326	58 969
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 808	1 808
	Dotation aux provisions	1 124	15 736
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	290	50
	Total des charges d'exploitation	362 425	356 691
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(5 152)	(30 151)

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(5 152)	(30 151)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 199	4 520
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers	4 199	4 520
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	4 199	4 520
	RESULTAT COURANT avant impôts	(953)	(25 631)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		565
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		(565)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	361 472	331 060
	TOTAL DES CHARGES	362 425	357 256
	EXCEDENT ou DEFICIT	(953)	(26 196)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

In Extenso

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **226 017** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **361 472** euros
  - un total charges de **362 425** euros

  - dégage un résultat de **-953** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **OFFICE de TOURISME - SOLOGNE COTE SUD** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et méthodes comptables

Objet social :

L'Office de tourisme Sologne Coté Sud assure l'acceuil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de son territoire, en coordination avec la Communauté de Communes, l'Agence de Développement Touristique en Val de Loire et Loir et Cher et le Comité régional du Tourisme Centre Val de Loire.

Nature et périmètre des activités ;

L'Office de tourisme agit sur le territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) au Sud du Loir et Cher et en Sologne, qui se compose de 16 communes regroupant plus de 35 000 habitants.

En complément de l'activité de promotion touristique décrite dans l'objet social et de l'organisation de manifestations culturelles, l'Office de Tourisme exerce les activités commerciales suivantes :
- Prestations d'organisation de séjours et d'excursions, ainsi que réalisation de visites guidées de villes .
- Service de billetterie touristique,
- Ventes de souvenirs, de livres régionaux, de produits du terroir et d'un dépôt-ventes de créations originales d'artisans d'art locaux ou issus du de la Région Centre .

Moyens mis en oeuvre :

In Extenso

Annexe au Bilan

L'Office de tourisme Sologne Coté Sud dispose de 2 bureaux d'informations touristique se situant à Romorantin et à Mennetou sur Cher qui abrite la Maison des Artisans.

En termes de moyens humains, l'Office de tourime :
- est administré par un conseil d'administration se composant de 8 élus communautaires, 8 socio-professionnels et 8 personnes dites de la société civile,
- emploie une équipe de 7 salariés représentant 6,2 ETP.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigeur, résultant de la réforme du plan de comptes du réglement ANC n° 2022-06 relatif au plan de compte général.
Les comptes de charges et produits exceptionnels ainsi que les comptes de transfert de charges sont reclassés pour l'exerccie 2025 dans les comptes de charges et produits de gestion courantes.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations :

- Acquisition au CA de titres pour 380 € qui porte ainsi les titres immobilisés à 11 640 €
-
- Méthode d'amortissement : mode linéaire de 2 à 10 ans.

Stocks :

- Les stocks sont évalués suivant la méthode " premier entré,premier sorti "

Disponibilités :

-Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Créances et Dettes :

- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
- Echéance des créances et des dettes : la totalité à moins d'un an.

Engagement de retraite :

La Convention Collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été calculé à ce titre le montant de la dette acturielle des engagements de retraite.
L'engagement de retraite fait l'objet d'une dotation sur l'exercice de 1 124 € qui porte la provision évaluée à 76 046 € charges sociales comprises.

Mention des hypothèses de calcul :

- Application de la méthode dite des unités de crédit projetées
- Convention collective appliquée : "organismes de tourisme"
- Départ volontaire à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en moyenne,

In Extenso

Annexe au Bilan

- Evolution du salaire : 1 % par an,
- Taux de cotisations sociales : 45 % pour les cadres et 30 % pour les non-cadres,
- Taux d'actualisation : 3.96 %

Souscription en Septembre 2023 , au Crédit Agricole d'un DAT de 57 000€ réservé à ces engagements.

Rémunération des cadres dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice 2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 47 193 euros.

Informations diverses :

Subventions octroyées dans l'exercice (art. 431-9 ANC 2018-06).

Nature	Autorité administrative	Montant octroyé		Produit constaté	
		2025	2024	2025	2024
Subvention d'exploitation	Communauté de communes du Romorantinais et du Menestois	275 000	255 000	275 000	255 000
	Etat - Ministère du travail				
	Conseil départemental de Loir-et-Cher	900	900	900	900
TOTAL		275 900	255 900	275 900	255 900

Contributions volontaires en nature :

- Les contributions bénévoles n'ont pas fait l'objet de quantification, ni valorisation, étant peu significatives et non essentielles pour la bonne compréhension des comptes .
Les missions de l'Association sont pricipalement assurées pas ses salariés.

- Mise à disposition gracieuse des locaux par la CCRM .
  - Un immeuble sis au 32 Place de la Paix à Romorantin-Lanthenay.(41)
  - Un immeuble sis au 21 Grande Rue à Mennetou Sur Cher (41)

In Extenso

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 472	2 400	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	2 472	2 400	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

In Extenso

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	918					918
	Instal., agencement, aménagement divers	7 057					7 057
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 602					4 602
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 577					12 577
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 280		360			11 640
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 280		360			11 640
	TOTAL	23 857		360			24 217

In Extenso

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			918			918
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			5 469	706		6 175
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			2 350	1 102		3 452
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			8 737	1 808		10 545
	TOTAL			8 737	1 808		10 545

In Extenso

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	74 922	1 124		76 046
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	74 922	1 124		76 046
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	74 922	1 124		76 046
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		1 124		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

In Extenso

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 132	1 132	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 151	1 151	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	8 060	8 060	
	Charges constatées d'avance	980	980	
	TOTAL DES CREANCES	11 323	11 323	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 913	4 913		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	48 812	48 812		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 804	42 804		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 662	2 662		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	514	514		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	10 922	10 922		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	3 298	3 298		
	TOTAL DES DETTES	113 924	113 924		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			980
		980	
Location copieur			
Weedigital prestataires internet			
MCAFee prestataires internet			
Jimbo prestataires internet			
Canva Pro prestataires internet			
NR abonnement			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		980

In Extenso

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			3 298
		3 298	
Adhésions 2026 Office du Tourisme			
Commissions billetterie			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		3 298

In Extenso

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	31 764			26 196	5 568
Autres réserves					
Report à nouveau		(26 196)	26 196		
Excédent ou déficit de l'exercice	(26 196)	26 196		953	(953)
Situation nette	37 000		26 196	27 150	36 047
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	37 000		26 196	27 150	36 047

In Extenso